

Les services publics, c'est « une question de dignité humaine et de cohésion sociale » souligne Stéphane Hessel dans la préface de la brochure de la FSU « Fiers du Service Public ! ».

C'est le sens de la campagne que mène la FSU car il est de notre devoir de nous indigner de la dégradation des services rendus aux citoyens, de la dégradation des conditions de travail des salariés, et particulièrement celles des agents de la Fonction publique, et de proposer un autre avenir que celui qu'on nous dessine actuellement.

Aujourd'hui les salariés payent le prix fort de la crise économique et financière. Au nom de la réduction des dépenses publiques, le gouvernement impose la réforme des retraites, et dans la Fonction publique le gel des salaires, des suppressions massives d'emplois avec le dogme du 1/2, la restructuration des services et la redéfinition des missions... Tout cela sans réel dialogue social. Or, rien ne peut se faire sans les personnels et pire contre eux !

La Fonction publique, les services publics ne sont pas une charge mais un investissement d'avenir pour tous car il s'agit de répondre aux besoins fondamentaux de chaque citoyen partout sur le territoire. C'est une chance pour chacun, une richesse pour le pays. Une question de justice sociale et de démocratie. La FSU invite les personnels à se saisir de ces débats et à s'engager massivement dans les actions à venir pour imposer d'autres choix.

Ensemble, donnons un avenir à la Fonction publique !

Bernadette Groison
Secrétaire Générale de la FSU



**Dans l'action,
dès la rentrée !**

**AVEC LA FSU,
DONNONS UN AVENIR
À LA FONCTION
PUBLIQUE.**

Le service public,
on l'aime, on le défend

Les dépenses publiques, un coût ou une richesse ?

Malgré les discours récurrents anti-fonctionnaire et anti-impôts du gouvernement, l'attachement des français à leurs services publics, mais aussi aux personnels qui les portent ne faiblit pas. En témoigne encore le dernier sondage FSU de mai 2011. Les politiques publiques et les fonctionnaires qui les servent ont un coût. Ce coût augmente à la mesure de besoins qui augmentent (réponse à la crise sociale, à l'accroissement des inégalités, nouveaux services nécessaires). Ce coût doit continuer à être mutualisé et non renvoyé aux individus et à la loi du marché. Les récentes mesures fiscales assèchent encore plus les finances publiques et continuent de profiter aux plus riches. Si le gouvernement a fini par décider de supprimer un bouclier fiscal de plus en plus contesté, c'est pour, dans le même temps, alléger l'ISF. Il le reconnaît lui-même: l'ISF qui rapportait 4 milliards d'euros aux finances publiques ne devrait plus amener que 2,3 milliards d'euros ! La Fonction publique reste particulièrement impactée par les choix faits par le gouvernement pour réduire les déficits publics : 15 milliards d'économie avec la RGPP contre 200 millions d'euro par la contribution exceptionnelle des hauts revenus ! Pour la FSU, il faut cesser de considérer les services publics et la Fonction publique comme une charge. Ce sont bien des investissements productifs indispensables tant dans les mesures anti-crise que pour l'avenir de notre société.

Projet de Budget 2012 : nouvelles régressions

Encore 30 401 suppressions de postes de fonctionnaires prévues en 2012, qui viendraient s'ajouter venant s'ajouter aux 120 000 suppressions de ces quatre dernières années : c'est le projet présenté à la commission des finances de l'Assemblée nationale en juin dernier. L'éducation perdrait à nouveau 14 000 postes, l'Intérieur 3621, le Budget 2870... Les crédits de l'emploi baisseraient eux de 12 % (10,02 milliards d'euros).

Le dernier rapport du médiateur de la République (J-Paul Delevoye) avait tiré la sonnette d'alarme en dénonçant le manque de moyens et en évoquant un « service dégradé ». Mais le gouvernement persiste et signe !

Restriction Générale des Politiques Publiques

150 000 postes de fonctionnaires en moins en cinq ans! C'est l'objectif essentiel poursuivi par le gouvernement Sarkozy avec une mesure-phare dont on mesure les dégâts chaque jour dans les services et administrations : le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Les réformes menées à la hussarde dans le cadre de la RGPP (Révision des Politiques Publiques) : carte judiciaire, autonomie des universités, loi hospitalière, réforme des collectivités territoriales... partagent le même objectif de réduction de l'intervention de l'Etat et des dépenses publiques.

Depuis janvier 2010, l'architecture administrative de l'Etat a été modifiée en profondeur : réorganisation régionale sous l'autorité d'un préfet de région dépendant directement du ministère de l'intérieur, mise en place des Directions départementales interministérielles se substituant, notamment par des fusions, aux anciennes directions départementales... Tout cela dégrade voire supprime des missions de Service Public et déstabilise, au nom d'une « mutualisation » régressive, des personnels confrontés à des conditions de travail de plus en plus difficiles, des mobilités forcées...

Fermeture de casernes, d'hôpitaux, de tribunaux, suppression de classes, retrait de l'ingénierie publique... les collectivités territoriales sont directement confrontées aux conséquences de cette réorganisation administrative de l'Etat.

«Les territoires peuvent être profondément affectés par la réorganisation des services publics induite par la RGPP» (rapport commission sénatoriale juin 2011)

L'urgence est donc à l'abandon d'une RGPP injuste et technocratique, à l'arrêt des restructurations et privatisations en cours et à un véritable développement des services publics, dans le respect du statut de la Fonction publique.

Non titulaires : un projet à améliorer impérativement !

Les mesures exceptionnelles de titularisation, la transformation des CDD en CDI pour tous ceux qui totaliseront 6 ans de services sur les 8 dernières années à la publication de la loi, la clarification des conditions de recrutement des contractuels, la révision des conditions d'accès au CDI, toutes ces mesures nécessitent une loi. Ces dispositions attendues par les personnels sont marquées par des insuffisances que la FSU a combattues en défendant plusieurs amendements lors de l'examen du projet de loi par le conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat.

L'administration a refusé d'élargir l'accès au dispositif de titularisation aux agents recrutés sur des contrats abusivement qualifiés de « temporaires » (suppléances, vacataires, occasionnels ou saisonniers). Toutes les organisations syndicales, à l'exception de la CGC, ont quitté la séance pour protester contre ce blocage et ont demandé audience au ministre.

La FSU est déterminée à intervenir lors de l'examen du projet de loi par le Parlement, à l'automne. Elle continue d'exiger des négociations sur les dossiers écartés jusque-là, en particulier ceux des assistants d'éducation, des doctorants, des personnes recrutés sur contrats aidés...

Les propositions de la FSU

Résultats des votes sur certains amendements défendus par la FSU.

- Elargissement des conditions d'accès au dispositif de titularisation aux contractuels vrais faux « temporaires » : unanimité syndicale sauf CGC ;
- aux contractuels à temps incomplet (moins de 70%) :
Pour : FSU et Solidaires ;
Abstention : CGT, UNSA, CFDT, FO, CFTC, CGC.
- Vœu de la FSU pour garantir le réemploi des personnels éligibles au dispositif de titularisation :
Pour : FSU, CFDT, Solidaires ;
Abstention : CGT, FO, UNSA, CFTC.

Retraites

Connaître les règles, reconstruire les droits !

Disponible fin septembre, un supplément à Pour fera le point sur les règles, issues de la réforme de 2010 et relatives à la détermination d'une pension de la Fonction publique comme du régime général.

Un outil pour renseigner les personnels et prolonger la mobilisation. Pour la FSU, le dossier n'est pas clos. Elle portera dans le débat public des prochains mois ses propositions pour le financement des droits à reconquérir en matière de retraite.



Egalité professionnelle hommes-femmes : un défi à relever

Le gouvernement se précipite pour agir par amendement au projet de loi débattu à l'automne.

Pour la FSU, il faut prendre le temps des négociations, débloquer des moyens financiers et mettre en place un plan d'actions suivi d'effets quantifiables et concrets.

L'état employeur doit être exemplaire et le garant de l'égalité de traitement dans le respect de la transparence et de l'équité.

En premier lieu, la FSU conteste la politique actuellement menée en matière de primes, de gestion individualisée qui creuse les écarts existants. Les comités techniques et les CAP devraient pouvoir jouer pleinement leur rôle. La question des carrières ne se limite pas à celles des cadres. L'éducation, l'orientation, la

formation jouent également un rôle déterminant en luttant contre les stéréotypes, en favorisant la mixité des filières et des métiers.

Le second niveau concerne la conciliation vie professionnelle-vie familiale qui doit être clairement incitative pour les pères. En aucun cas, ces nouveaux droits ne doivent déboucher sur une restriction du droit des femmes. La scolarisation en maternelle des moins de 3 ans, un véritable service public de la petite enfance ne peuvent que favoriser le travail des femmes. La FSU prendra toute sa place dans les négociations en faveur de l'égalité professionnelle. Il s'agit de ne pas se contenter d'effets d'annonce mais bien par des avancées concrètes de mettre fin aux discriminations existantes.

Augmenter les salaires dans la Fonction publique, c'est nécessaire, juste et possible !

Le gouvernement a décidé de geler les traitements de la Fonction publique en 2012 après l'avoir fait en 2011.

Leur décrochage des prix entraîne un écrasement des grilles indiciaires. Faire

carrière, c'est désormais « remonter un escalator qui descend ». La progression du pouvoir d'achat espérée au recrutement est fortement altérée après 10 ou 20 ans de carrière...

La rémunération à l'entrée étant déjà faible, cela pèse sur l'attractivité des métiers.

Ce décrochage engendre du même coup un relèvement fréquent du minimum de la fonction publique, rattrapé par le SMIC.

Cette politique assumée a également pour effet de diminuer la rémunération des plus récemment recrutés par rapport à celle de leurs aînés. Qu'est ce qui justifie qu'un fonctionnaire recruté aujourd'hui a et aurait au long de sa carrière, un pouvoir d'achat inférieur de 10% environ à celui qui a été recruté il y a dix ans ?

La FSU exige le rattrapage de la valeur du point d'indice par rapport au prix, une reconstruction de la grille indiciaire pour rémunérer les qualifications réelles avec une augmentation de 50 points pour tous et un salaire minimum net à 1600 euros mensuels.

Pour sauver les apparences, le gouvernement mène aujourd'hui une politique d'individualisation (primes, GIPA, heures supplémentaires...). Profondément inégalitaire, notamment à l'égard des jeunes et des

femmes, elle n'intéresse qu'une minorité des personnels.

Le gouvernement se sert de la crise pour justifier l'austérité.

Mais sait-on qu'entre 2000 et 2010, l'ensemble de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat rapporté au PIB a reculé de près d'un point, ce qui représente au budget une économie de 18

Mds€ ?

Rien ne justifie que les fonctionnaires subissent de plein fouet cette politique de rigueur. Le gouvernement doit ouvrir de réelles négociations pour revaloriser nos salaires et accepter de discuter de la valeur du point d'indice qui permet une évolution juste du pouvoir d'achat.

Grille : mesures étriquées.

Les mesures prises pour la reconstruction de la grille se révèlent si limitées qu'elles fâchent même les organisations signataires de février 2008 ! Les syndicats de la FSU, pour qui le compte n'y est décidément pas, ont construit l'unité d'action pour la reconnaissance des qualifications des métiers de la Fonction publique :

- Le traitement minimum est sans cesse rattrapé par le SMIC. Cette course derrière les prix a entraîné un insupportable tassement des carrières de la catégorie C.
- Le dernier échelon de la catégorie C est actuellement réservé à la filière technique. Sa généralisation à tous les agents rémunérés sur l'échelle 6 est une mesure attendue par les personnels administratifs. Mais la discrimination devrait perdurer : le projet du gouvernement prévoit de contingenter le changement d'échelon !
- L'allongement de carrière conduit à faire payer aux personnels eux-mêmes les quelques points d'indice attribués en catégorie B. Et les personnels sociaux fortement mobilisés se heurtent au refus de la catégorie A malgré l'évolution de leur formation.
- A la rentrée 2010, la revalorisation des métiers enseignants n'a concerné que les débuts de carrière.
- Pour les cadres, les débouchés de carrière seront liés aux emplois occupés et à l'appréciation de la hiérarchie.

